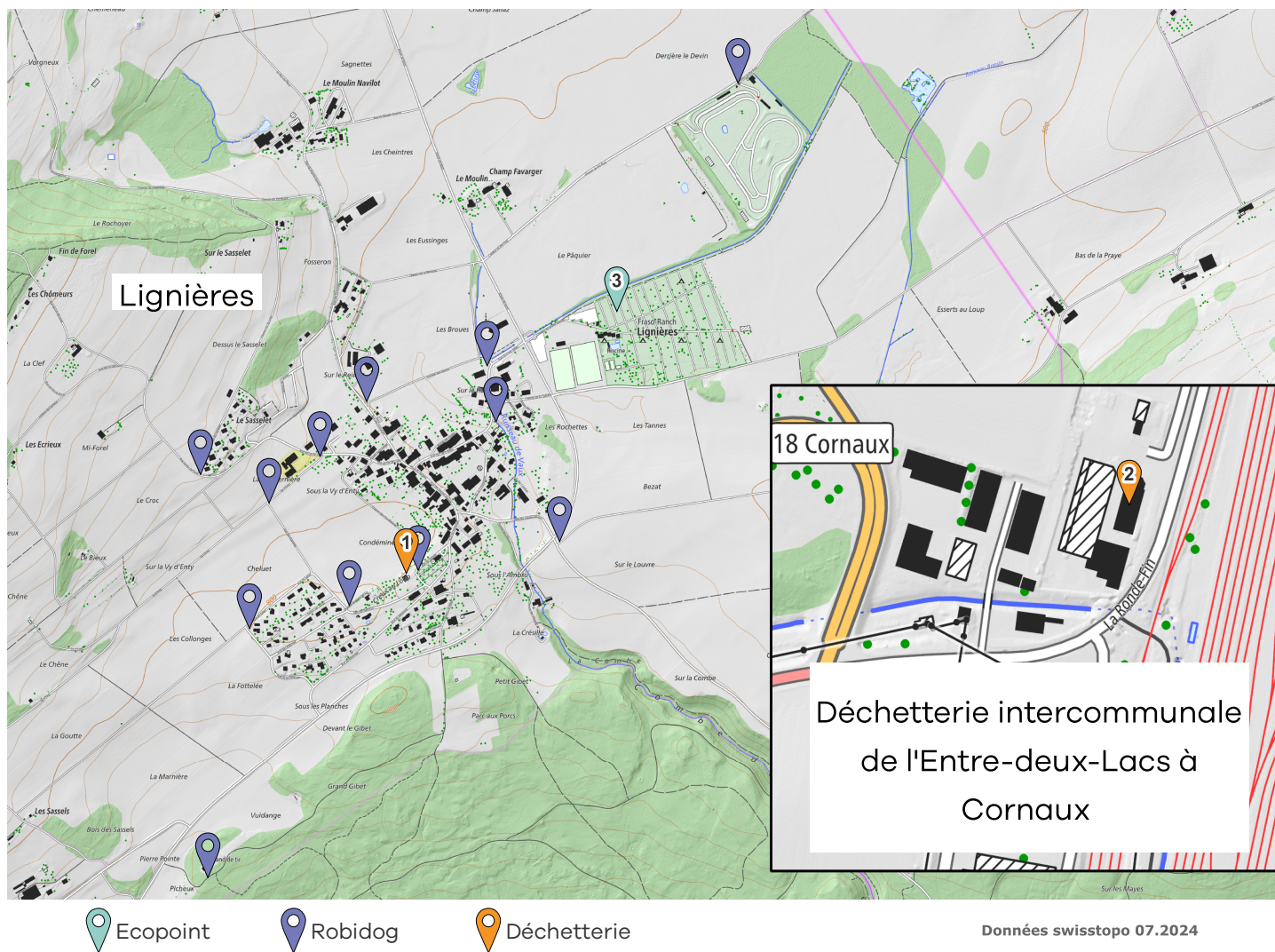




2026

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Lignières

vadec
Réseau de valorisation
des déchets - Arc jurassien



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

GÉNÉRALITÉS

Ce MEMODéchets vous informe des tournées de collecte, ainsi que des autres possibilités d'éliminer ou de recycler vos déchets.

Les prestations liées aux déchets sont uniquement réservées aux habitants de Lignières.

Le tri des déchets dans les différents containers mis à disposition doit être scrupuleusement respecté. Les contrevenants aux directives relatives au traitement des déchets seront amendés ou dénoncés au Ministère public.

VOTRE GUIDE DES DECHETS

Mémo déchets Lignières 2026



Mes DÉCHETTERIES (voir carte)

1 - Déchetterie communale (Ancien Battoir) : verre, carton, papier, PET, alu, boîtes de conserve, textiles, capsules Nespresso, biodéchets.

2 - Déchetterie intercommunale de l'Entre-deux-Lacs, La Ronde-Fin 21, 2087 Cornaux. Vous trouverez toutes les informations utiles concernant cette déchetterie ainsi que les heures d'ouverture sur le site internet www.chatellenie-de-thielle.ch.



Mon ÉCOPOINT ET AUTRE POINT DE COLLECTE (voir carte)

3 - Parking du camping : verre.

Contact et infos

Administration communale
Place du Régent 1
2523 Lignières
032 886 50 30
commune.lignieres@ne.ch
www.lignieres.ch

TRI À LA SOURCE

Lors de vos achats :

- profitez pour **ramener au(x) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.
- choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- autant que possible, **laissez sur place les emballages** de vos achats.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Une taxe de déchets est perçue annuellement par ménage en fonction du nombre d'occupants. J'utilise obligatoirement, pour mes déchets, pour lesquels il n'existe pas de collecte spécifique, un sac officiel (sacNEVa) en vente dans les commerces, ainsi qu'à la poste.

A l'achat de certains articles, vous payez une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage en fin de vie (PET, piles, appareils).

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)





2026

Calendrier

Lignières

Début des tournées : 07h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M						2
M				1		3
J	1 Nouvel An			2		4
V	2			3 Vendredi Saint	1 Fête du travail	5
S	3			4	2	6
D	4	1	1 Instauration de la République Neuchâtel	5 Pâques	3	7
L	5	2	2	6 Lundi de Pâques	4	8
M	6	3	3	7	5	9
M	7	4	4	8	6	10
J	8	5	5	9	7	11
V	9	6	6	10	8	12
S	10	7	7	11	9	13
D	11	8	8	12	10	14
L	12	9	9	13	11	15
M	13	10	10	14	12	16
M	14	11	11	15	13	17
J	15	12	12	16	14 Ascension	18
V	16	13	13	17	15	19
S	17	14	14	18	16	20
D	18	15	15	19	17	21
L	19	16	16	20	18	22
M	20	17	17	21	19	23
M	21	18	18	22	20	24
J	22	19	19	23	21	25
V	23	20	20	24	22	26
S	24	21	21	25	23	27
D	25	22	22	26	24 Pentecôte	28
L	26	23	23	27	25 Lundi de Pentecôte	29
M	27	24	24	28	26	30
M	28	25	25	29	27	
J	29	26	26	30	28	
V	30	27	27		29	
S	31	28	28		30	
D			29		31	
L			30			
M			31			



2026

Calendrier

Lignièrès

Début des tournées : 07h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4		1 Fête nationale Suisse	5	3		5
D 5		2	6	4	1	6
L 6		3	7	5	2	7
M 7		4	8	6	3	8
M 8		5	9	7	4	9
J 9		6	10	8	5	10
V 10		7	11	9	6	11
S 11		8	12	10	7	12
D 12		9	13	11	8	13
L 13		10	14	12	9	14
M 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
J 16		13	17	15	12	17
V 17		14	18	16	13	18
S 18		15	19	17	14	19
D 19		16	20 Jeûne Fédéral	18	15	20
L 20		17	21 Lundi du Jeûne Fédéral	19	16	21
M 21		18	22	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
J 23		20	24	22	19	24
V 24		21	25	23	20	25 Noël
S 25		22	26	24	21	26
D 26		23	27	25	22	27
L 27		24	28	26	23	28
M 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
J 30		27		29	26	31
V 31		28		30	27	
S		29		31	28	
D		30			29	
L		31			30	
M						



Comment bien **trier** ?



Aérosols

Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion). Si fer blanc ou alu : à la déchetterie de l'Ancien Battoir ou de l'Entre-deux-Lacs, sinon dans sac officiel.



Aluminium et boîtes de conserve

A la déchetterie de l'Ancien Battoir. A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs. Boîtes en fer blanc (conserves, barquettes, papier alu, etc.). Les déchets doivent être rincés.



Appareils électriques et électroniques

A restituer prioritairement aux points de vente. A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Berlingots / Briques à boissons

Dans un sac officiel. Ces emballages sont des déchets composites (différents matériaux) et ne peuvent pas être recyclés.



Bois

A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs. Meubles, chaises en bois, armoires, lattes, panneaux, etc. L'objet ne doit pas contenir de ferraille et de matériaux étrangers.



Capsules Nespresso (aluminium)

A la déchetterie de l'Ancien Battoir. A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs. Uniquement les capsules de thé et café Nespresso.



Carton propre

A la déchetterie de l'Ancien Battoir. A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Cartouches d'encre pour imprimantes

A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs. Aux points de vente.



CD

A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs. Aux points de vente. L'emballage plastique dans un sac officiel.



Cendres de bois

Dans un sac officiel. Attention danger d'incendie ! Les cendres peuvent contenir des braises plusieurs jours.



Biodéchets

1 fois par semaine de mi-mars à mi-novembre. A sortir uniquement le jour du ramassage, pour 07h00. Containers disponibles toute l'année à la déchetterie de l'Ancien Battoir.



Déchets encombrants combustibles

A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs. Tout objet qui ne peut pas être démonté ou séparé de plus de 50 cm. L'objet ne doit pas contenir de ferraille ni de composant métallique.



Déchets inertes (petites quantités)

A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Déchets spéciaux des ménages

A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs. Peintures, vernis, solvants, décapants, engrais, colle, pétrole, produits phytosanitaires, produits chimiques.



Dépouilles d'animaux

Centre collecteur cantonal de Montmollin, 032 889 68 40. Cremadog SA, Montmollin, 032 731 20 30.



Ferraille (objets métalliques)

A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs. Vélos, barres métalliques, gros aluminium, inox, etc. Tout élément métallique autre que le fer blanc et le petit aluminium.



Flacons en plastique avec bouchon

Voir information détaillée sur le recyclage des déchets plastiques.



Huiles minérales et végétales

A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs. Il est strictement interdit de déverser les huiles dans l'évier ou les WC.



Médicaments

Retour dans les pharmacies.



Ordures ménagères SacNEVa

1 fois par semaine. A sortir uniquement le jour du ramassage, pour 07h00. Déchets urbains pour lesquels il n'existe pas de collecte spécifique.



Papier en vrac

A la déchetterie de l'Ancien Battoir. A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



PET

A la déchetterie de l'Ancien Battoir. A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs. Aux points de vente. Bouteilles en PET munies de ce pictogramme. Compresser les bouteilles.



Piles et accumulateurs

A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs. Aux points de vente. En aucun cas dans la poubelle!



Plastiques agricoles

Dans les containers d'entreprises. Par filière professionnelle.



Pneus

Aux points de vente. Place officielle des Foulets à La Chaux-de-Fonds - Tél. 032 913 49 04



Puff - Vapes - Cigarettes électroniques

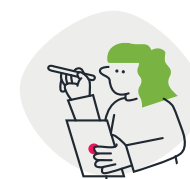
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Dans un sac officiel.

Les types de déchets



Sagex

Dans un sac à ordures officiel ou si gros déchets, avec les encombrants à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Textiles et chaussures

A la déchetterie de l'Ancien Battoir. A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs. Lors des collectes de textiles.



Tubes lumineux (néon) / LED

A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs. Aux points de vente. Tubes néons, ampoules longue durée, halogènes, etc. Les ampoules normales vont à la poubelle.



Verre

A la déchetterie de l'Ancien Battoir. A l'écopoint parking du camping. A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.

RAMASSAGE DES BIODECHETS

(DECHETS ORGANIQUES, DECHETS COMPOSTABLES MENAGERS, DECHETS VERTS)

- **Déchets compostables ménagers** : fruits, légumes, épluchures, fleurs et plantes fanées (sans pots), sapins de Noël (sans décorations !) coquilles d'œufs, marcs de café et de thé, pain rassis, litières **végétales** (paille, sciure, copeaux pour petits animaux).
- **Déchets verts** : gazon, feuilles, taille de haies, légumes, fleurs, paille, branchages (**les branchages en fagots, attachés avec de la ficelle biodégradable uniquement**), ne dépassant pas 150cm jusqu'à 8cm de diamètre et 20kg au maximum). Seules des petites quantités de déchets (maximum 1m³) sont admises et collectées par la commune.

Le ramassage porte à porte a lieu de mi-mars à mi-novembre. Ces biodéchets sont à déposer dans des containers privés ou dans des sacs biodégradables. **Attention, nous ne ramassons pas les biodéchets déposés dans des sacs plastiques ou autres récipients.**

Durant les mois d'hiver, des containers à biodéchets sont disponibles à la déchetterie communale (Ancien Battoir).

Les personnes actives à titre professionnel dans les secteurs de l'horticulture, du paysagisme, de l'agriculture, de la viticulture ou de la sylviculture doivent évacuer leurs biodéchets directement et à leurs frais dans des centres de collecte prévus à cet effet ou les traiter dans les règles de l'art sur leur exploitation.

Le compostage est vivement recommandé.

RECYCLAGE DES DECHETS PLASTIQUES

Seuls les flacons et bouteilles vides en plastiques issus de l'usage ménager (alimentaire, cosmétique et nettoyage) sont collectés à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs). Les flacons et bouteilles porteurs du symbole de l'ancien étiquetage "produit chimique irritant" (croix sur fond orange) ou du symbole du nouvel étiquetage "produit dangereux" (losange avec un point d'exclamation) sont également collectés.

Les plastiques suivants doivent être éliminés dans un sac à ordures officiel : flacons et bouteilles vides de produits de jardinage ou de bricolage, gobelets de yaourt, tubes, pots, barquettes (viande, fruits, fromage, etc.), vaisselle, pots de plantes, cageots, sachets, films des magazines, recharges, boîtes à œufs.



TES BATTERIES ET
TES DÉCHETS ÉLECTRONIQUES
TU RAPPORTERAS DANS LES
COMMERCES LES
VENDANT.

OU DANS
LES ENDROITS DE
RECYCLAGE
DÉDIÉS.

